



**Rapport de gestion 2006.
Fondation Patria
pour le développement de l'assurance du personnel.**

Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.helvetia.ch

helvetia 

Table des matières.

Editorial	4
Rétrospective	6
Portrait	8
Comptes annuels 2006	9
Bilan	11
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels	14
Rapport de l'organe de contrôle	26

Le rapport de gestion de la Fondation Patria paraît en allemand, français et italien. Si les traductions françaises et italiennes diffèrent du texte original allemand, la version allemande fait foi.

L'exercice 2006: sous le signe de la qualité.

La prévoyance professionnelle vient de traverser une période agitée. Longtemps, les prestataires ont principalement eu droit à des gros titres négatifs, il a fallu mettre en œuvre une multitude de nouvelles directives et l'évolution des marchés boursiers n'a rien fait pour apaiser la situation. De ce fait, le public n'a quasiment pas réalisé la volonté constante, notamment de la Fondation Patria, d'optimiser les processus et donc l'amélioration de la qualité qui en est découlée.

Sécurité garantie

Le «calme après la tempête» qui caractérise la situation actuelle a donné l'occasion à la Fondation Patria de se concentrer sur ses points forts et de les développer. Notre objectif déclaré en 2006 a été de poursuivre l'amélioration de la qualité des prestations. Par là, nous n'entendons pas uniquement une meilleure lisibilité et la transmission encore plus rapide des documents requis à nos clients, mais aussi la garantie d'une sécurité maximale à toutes les personnes assurées. A une époque où les grands prestataires de la prévoyance professionnelle ont opté pour une externalisation des risques de placement aux clients, la Fondation Patria adhère toujours sans l'ombre d'une hésitation au modèle d'assurance complète éprouvé. Car pour nous, la qualité signifie également garantir la préservation de la valeur des fonds de la clientèle, en assumer la responsabilité et décharger nos clients de cette responsabilité. C'est notre vocation et c'est ce que symbolisent les noms «Fondation Patria» et «Helvetia Assurances». Et c'est ce pour quoi nous continuerons à nous engager à l'avenir.

La qualité est payante

Dans le cadre d'une «offensive de qualité», la Fondation Patria n'a eu de cesse de vérifier et d'optimiser ses processus l'an dernier. Les besoins de la clientèle sur lesquels nous voulons fonder notre conseil et notre suivi ont toujours été prioritaires. Nous ne pourrions y parvenir que si nous connaissons véritablement ces besoins: les sondages de la clientèle et les enquêtes menées auprès de nos conseillers à la clientèle nous ont considérablement rapprochés de cet objectif. Vis-à-vis de l'extérieur, nos efforts en vue d'une amélioration de la qualité ne sont pas non plus passés inaperçus: grâce à la focalisation systématique sur le modèle EFQM pour la Business Excellence, l'Helvetia a continuellement amélioré sa qualité au sein de l'entreprise au cours des années passées. L'Helvetia a non seulement atteint son objectif dans le domaine EFQM pour la période stratégique 2004-2006, mais elle l'a encore dépassé et a même été nommée finaliste du prix suisse de la qualité «Esprix»!

Confiance, dynamisme et enthousiasme

La qualité sera une nouvelle fois au cœur de la stratégie 2007-2010 de l'Helvetia. La mise en œuvre des nouveaux objectifs stratégiques fonctionne déjà à plein régime: elle se fonde sur des valeurs telles que confiance, dynamisme et enthousiasme. Ces valeurs doivent s'appliquer dans une stratégie de croissance axée sur le rendement, qui renforcera chez nos clients le sentiment d'avoir choisi le bon partenaire, qui par le biais de prestations de grande qualité communiquera la dynamique qui caractérise une entreprise moderne et qui, pour finir, incitera nos collaborateurs à faire preuve d'enthousiasme et à le susciter dans tous leurs contacts avec la clientèle.

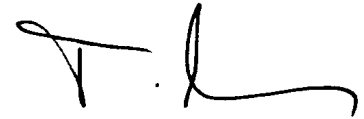
PAKT – un investissement dans l’avenir

Dès l’an dernier, nous avons pu vous présenter ici la nouvelle plate-forme informatique PAKT, grâce à laquelle nous voulons continuer à accroître notre efficacité lors du traitement de la prévoyance en faveur du personnel et donc à améliorer notre service à la clientèle. Entre-temps, PAKT a réussi son baptême du feu: le transfert du portefeuille de contrats de l’ancien au nouveau système s’est déroulé sans incident notable. Le traitement des données de la liste des salaires montre dès à présent que PAKT représente un véritable investissement dans l’avenir: jusqu’à la fin janvier 2007, il a été possible de traiter 20% de listes des salaires en plus qu’au cours de la même période de l’an dernier. PAKT permet par ailleurs l’établissement automatique des règlements, grâce à quoi nous pouvons également fournir ces documents beaucoup plus rapidement à nos clients que par le passé.

Même si les fortes tempêtes dans le domaine de la prévoyance professionnelle se sont calmées, ce n’est pas une raison pour nous reposer sur nos lauriers: c’est pourquoi nous allons être d’autant plus attentifs à l’avenir à offrir sécurité et qualité à nos clients et à justifier ainsi la confiance qu’ils nous témoignent. Nous tenons à vous remercier, vous nos clients, de cette confiance tout comme nous remercions nos collaborateurs de leur grande motivation et de leur engagement. Seule une telle association permet en définitive de s’affirmer tout au long de ces années sur un marché âprement disputé.



Donald Desax
Président du Conseil
de fondation



Thomas Klaiber
Directeur

Rétrospective 2006.

Rétrospectivement, l'année 2006 peut être qualifiée de peu spectaculaire. Après les turbulences des années 2001/2002 sur les marchés des actions et le flot législatif engendré par la révision de la LPP en 2004 et 2005, la prévoyance professionnelle évolue à nouveau dans une phase de consolidation.

Avec des taux de croissance d'environ 3% du nombre de personnes assurées et des primes périodiques, la Fondation Patria a enregistré une croissance supérieure au marché

en 2006. En dépit d'un volume de nouvelles affaires satisfaisant, l'augmentation des œuvres de prévoyance affiliées est restée légèrement en deçà de l'évolution des assurés et des primes (+2.1%), ce qui s'explique par le nombre croissant de résiliations de contrats sans portefeuille assuré, dans le cadre de l'introduction du système informatique PAKT.

Bien que fortes de CHF 573 millions, les primes uniques n'ont malheureusement pas été tout à fait en mesure de poursuivre la tendance positive de l'année précédente.

Chiffres-clés	2006	2005	Modification	
			absolue	en %
Cotisations (en mio. CHF)				
Cotisations périodiques salariés et employeurs	546.4	530.7	15.7	3.0
Apports uniques	573.0	624.3	-51.3	-8.2
Effectifs				
Œuvres de prévoyance affiliées	9 185	8 992	193	2.1
Assurés actifs	73 016	70 766	2 250	3.2
Capital de couverture (en mio. CHF)	5 102	4 815	287	6.0

Rémunération des avoirs de vieillesse 2007

En septembre 2006, le Conseil fédéral a indiqué que le taux d'intérêt minimum pour la rémunération des avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle obligatoire ne serait pas adapté en 2007. Le taux d'intérêt reste donc de 2.50%. Pour le domaine surobligatoire, le Conseil de fondation a décidé de conserver une rémunération inchangée des avoirs de vieillesse à 2.25% en 2007. Le taux d'intérêt auquel les prestations de vieillesse sont extrapolées (taux d'intérêt projeté) reste également constant à 2.50%.

Grâce à l'excellent résultat 2006 de la branche vie collective de l'Helvetia, les œuvres de prévoyance de la Fondation Patria qui figuraient déjà dans le portefeuille en 2006 profitent en outre d'un excédent d'intérêts pour l'année 2007. Celui-ci s'élève à 0.20% pour la partie obligatoire et à 0.75% pour la partie surobligatoire.

Conseil de fondation: questions de personnel

Le Conseil de fondation de la Fondation Patria entame sa troisième année de mandat sous la présidence actuelle. Mirjam Brucker, vice-présidente, et Donald Desax, président, ont été réélus à l'unanimité pour l'année 2007.

Faites-vous une idée de l'organe suprême de la Fondation Patria! Sur Internet, vous découvrirez à l'adresse www.helvetia.ch qui sont nos conseillers et conseillères de fondation et ce qui les incite à participer à ce comité (chemin: Prévoyance professionnelle → Fondations collectives → Fondation Patria).

Helvetia Patria devient Helvetia

Avez-vous remarqué le nouveau logo sur la page de couverture?

Le groupe Helvetia Patria a uniformisé sa présentation en septembre 2006 et intervient désormais sur le marché européen sous la marque Helvetia. Le changement de nom n'a aucune influence sur la relation contractuelle entre l'Helvetia, la Fondation Patria et les œuvres de prévoyance affiliées. Le Conseil de fondation décidera au printemps 2007 si la Fondation Patria doit également être rebaptisée.

Loi sur le partenariat

La loi fédérale sur le partenariat enregistré est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Nous vous avons informés de son contenu parallèlement à l'envoi des certificats de prévoyance et attestations collectives 2007.

La loi sur le partenariat introduit de nouveaux états civils, raison pour laquelle pratiquement tous les formulaires ont dû être complétés en conséquence. Vous trouverez dès à présent les formulaires mis à jour à leur emplacement habituel sur Internet.

Le règlement de prévoyance de la Fondation Patria sera également adapté. La loi sur le partenariat a notamment un impact dans les domaines des prestations aux survivants, du versement anticipé pour la propriété du logement, du versement en capital des prestations de vieillesse, du paiement en espèces et de l'indemnité en cas de divorce.

Nouveau tarif de base au 1^{er} janvier 2007

Il n'est possible d'offrir des primes équitables que si des changements sont régulièrement pris en compte dans les tarifs d'assurance en ce qui concerne les probabilités de décès et d'invalidité en Suisse. C'est la raison pour laquelle les tarifs dits de base pour l'assurance de risque sont adaptés aux circonstances actuelles environ tous les dix ans dans la prévoyance professionnelle.

Le passage au nouveau tarif de base est intervenu le 1^{er} janvier 2007.

Les données utilisées pour les nouvelles probabilités ont été collectées conjointement par les membres de l'Association Suisse d'Assurances (ASA).

Comme prévu, les nouvelles probabilités montrent que le risque d'invalidité a nettement augmenté. Ce risque accru a déjà été pris en compte dans le tarif précédent par des majorations générales de cotisations. C'est pourquoi le nouveau tarif ne se traduit pas par une augmentation générale des cotisations, mais seulement par une nouvelle répartition adaptée aux risques de la charge existante des cotisations.

Portrait.

Fondée en 1961, la Fondation Patria jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2006, elle comptait près de 9 200 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la Fondation sont sa première priorité.

Garanti à coup sûr

La Fondation Patria garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance sont couvertes par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La Fondation Patria transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, la Fondation Patria est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute sous-couverture est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, la Fondation Patria dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie en Suisse et peut s'enorgueillir d'une expérience de plus d'un siècle.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec professionnalisme...

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

... et un service personnalisé

Les attentes à l'égard de la prévoyance sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs salariés. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, la Fondation Patria met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

Comptes annuels 2006.



Bilan.

Actifs en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Placements de la Fondation	14 139 821.55	12 201 301.85
Parts en actions de la Fondation de placement Patria	13 673 319.55	11 912 969.50
Liquidités	466 502.00	288 332.35
Placements pour les œuvres de prévoyance	510 197 701.80	539 830 088.19
Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance	20 476 887.50	26 955 589.75
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	83 933 998.41	86 597 676.57
Avoirs auprès de l'Helvetia	405 775 343.09	426 267 010.27
Liquidités	11 472.80	9 811.60
Compte de régularisation actif	57 615 086.30	68 270 834.55
Actifs provenant de contrats d'assurance	5 101 736 163.00	4 814 916 816.00
Total des actifs	5 683 688 772.65	5 435 219 040.59

Passifs en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Dettes	168 631 136.46	189 540 071.67
Prestations de libre passage et rentes	81 465 164.05	99 780 738.10
Engagements envers l'Helvetia	83 933 998.41	86 597 676.57
Autres dettes	3 231 974.00	3 161 657.00
Compte de régularisation passif	155 794 187.95	156 096 839.81
Réserves de contributions de l'employeur	63 675 553.68	60 353 931.12
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 102 182 383.60	4 820 877 350.85
Passifs résultant de contrats d'assurance	5 101 736 163.00	4 814 916 816.00
Provisions techniques	446 220.60	5 960 534.85
Réserve de fluctuation de valeurs de la Fondation	2 734 664.00	2 382 594.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	179 371 712.61	196 128 979.79
Fonds libres de la Fondation		
Situation en début de période	9 839 273.35	20 162.25
Intérêt	411.30	403.25
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	7 517 186.05
Excédent des produits	1 459 449.70	2 301 521.80
Situation en fin de période	11 299 134.35	9 839 273.35
Total des passifs	5 683 688 772.65	5 435 219 040.59

Compte d'exploitation.

en CHF	2006	2005
Cotisations et apports ordinaires et autres	559 576 017.63	542 659 248.90
Cotisations salariés et employeurs	546 440 891.98	530 658 442.35
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	10 492 418.65	9 385 343.35
Subsides du fonds de garantie	2 642 707.00	2 615 463.20
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	573 039 167.52	624 347 175.10
Apports de libre passage	357 213 466.51	338 636 234.25
Apports de nouveaux contrats	215 825 701.01	285 710 940.85
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1 132 615 185.15	1 167 006 424.00
Prestations réglementaires	- 225 198 936.35	- 201 172 728.75
Rentes de vieillesse	- 37 163 850.10	- 33 532 098.45
Rentes de survivants	- 8 754 741.95	- 8 138 982.85
Rentes d'invalidité	- 39 073 514.55	- 37 644 588.25
Autres prestations réglementaires	- 17 178 268.10	- 12 894 021.10
Prestations en capital à la retraite	- 107 882 442.10	- 86 077 763.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 15 146 119.55	- 22 885 275.05
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 609 538 378.83	- 546 659 710.84
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 444 922 762.15	- 375 085 422.45
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 49 577 422.05	- 44 152 945.50
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 115 038 194.63	- 127 421 342.89
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 834 737 315.18	- 747 832 439.59
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	22 208 697.04	17 348 045.29
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5 516 599.10	- 23 300.00
Dissolution / Constitution de fonds libres	19 287 282.85	21 317 773.74
Dissolution / Constitution de réserves de contributions	- 2 595 184.91	- 3 946 428.45
Produit de prestations d'assurance	812 597 684.30	733 114 868.65
Prestations d'assurance	812 597 684.30	733 114 868.65
Charges d'assurance	- 1 132 684 251.31	- 1 169 636 898.35
Primes d'assurance	- 554 089 282.15	- 538 833 096.90
Apports uniques aux assurances	- 575 370 139.26	- 627 656 087.85
Cotisations au fonds de garantie	- 3 224 829.90	- 3 147 713.60
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2006	2005
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	6 805 704.41	7 859 993.15
Rémunération des provisions techniques	- 2 284.85	- 3 994.20
Rémunération des fonds libres	- 814 072.12	- 1 534 784.14
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 5 719 942.19	- 6 082 040.26
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 269 405.25	- 239 174.55
Résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des placements en titres	2 172 975.95	5 186 650.65
Affectation aux réserves de contributions de l'employeur	- 457 032.40	- 1 551 056.68
Affectation aux fonds libres au titre de mesures spéciales antérieures	- 75 205.25	- 115 587.70
Affectation aux valeurs réglementaires	0.00	- 783 657.07
Affectation aux fonds libres	- 1 640 738.30	- 2 736 349.20
Résultat net des placements des fonds libres de la Fondation	2 104 945.20	2 869 293.30
Produit des parts de la Fondation de placement Patria	2 104 945.20	2 869 293.30
Autres produits	735 826.65	873 873.00
Produit des prestations fournies	735 826.65	873 873.00
Frais d'administration	- 1 029 252.15	- 938 371.50
Frais d'administration	- 1 029 252.15	- 938 371.50
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	1 811 519.70	2 804 794.80
Constitution de la réserve de fluctuation	- 352 070.00	- 503 273.00
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation	1 459 449.70	2 301 521.80

Annexe aux comptes annuels.

Bases et organisation

Forme juridique et but

La Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel est une fondation collective créée par Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie au sens des art. 80 ss. du Code civil suisse (CC).

Elle a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès.

La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La Fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation Patria est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle (registre n° C1.0022). Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au fonds de garantie.

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	07.12.1961, révisé le 31.03.2005
Règlement d'organisation	01.10.2004
Règlement électoral	Avril 2005
Règlement de prévoyance	Janvier 2005

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG SA, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

Organe de gestion / droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

■ **Membres du Conseil de fondation**

Représentants des employeurs

Jean-Claude Diener	Membre
Hanscaspar Kühnis	Membre
Paul-Albert Nobs	Membre
Fritz Zahnd	Membre

Représentants des salariés

Mirjam Brucker	Vice-présidente
Monika Freund	Membre
Véronique Maeder	Membre
Titus Schwander	Membre

Représentants de la fondatrice

Donald Desax	Président
Beat Müller	Membre

■ **Autres personnes autorisées à signer**

Philipp Ammann	Thomas Klaiber
René Eggimann	Otto Kreienbühl
Angela Godoy	Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la directrice peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

Employeurs affiliés

	31.12.2006	31.12.2005
	Nombre	Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	8 992	8 473
Entrées / Sorties	193	519
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	9 185	8 992

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs

	31.12.2006 Nombre	31.12.2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	70 766	67 975
Variations par rapport à l'année précédente	2 250	2 791
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	73 016	70 766

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2006 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2005 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	3 681	337	3 344
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	23	- 1	24
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	3 383	598	2 785
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidé	1 366	154	1 212
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	1 018	105	913
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	348	- 3	351
Total	9 819	1 190	8 629

Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la Fondation valide l'affiliation à la Fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la Fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après Helvetia; jusqu'en septembre 2006, Helvetia s'appelait Patria Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA) en date du 01.01.2004 garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes des Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore pu être mises en œuvre pour des raisons liées à l'informatique:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Les dépôts de mesures spéciales ont été présentés sous les Provisions techniques dans les comptes annuels 2005. Ils ont été inscrits dans les Fonds libres des œuvres de prévoyance dans les comptes annuels 2006. A des fins de comparaison, les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées, tant dans le bilan que dans le compte d'exploitation. Le total des postes restructurés s'élève à CHF 68 850 628.77 en 2006 (année précédente: CHF 73 993 656.42).

Principes comptables et d'évaluation

■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

■ Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Papiers-valeurs	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 01.01.2004, conclu avec l'Helvetia.

Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 5 101 736 163 (année précédente: CHF 4 814 916 816) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

en CHF	2006	2005
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	4 814 916 816	4 446 629 830
Cotisations d'épargne des salariés / des employeurs	375 461 799	363 022 993
Primes d'épargne AI	3 896 385	16 385
Apports de libre passage	567 588 887	554 756 744
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 595 965 461	- 509 873 968
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 49 577 422	- 44 152 946
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	- 125 308 560	- 101 960 669
Rémunération du capital d'épargne	110 723 719	106 478 447
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	5 101 736 163	4 814 916 816
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.50%	2.50%
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP subobligatoire	2.25%	2.25%

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte de vieillesse)	3 071 499 447	2 908 476 461
Taux minimal LPP	2.50%	2.50%

Développement du capital de couverture pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. Le capital de couverture pour les retraités s'élève en milliers de CHF à 1 555 700 (année précédente: en milliers de CHF 1 451 210).

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 16.02.2007, que la Fondation est en mesure au 31.12.2006 de répondre à ses obligations.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Patria.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes œuvres de prévoyance, ils sont portés au bilan de la Fondation sous les provisions techniques:

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Placements par l'Helvetia		
Fonds liés selon règlement	446 220.60	790 385.00
Total	446 220.60	790 385.00
Placements individuels		
Valeurs réglementaires	0.00	5 170 149.85
Total	0.00	5 170 149.85
Au total		
Fonds liés selon règlement	446 220.60	790 385.00
Valeurs réglementaires	0.00	5 170 149.85
Total des provisions techniques	446 220.60	5 960 534.85

Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec l'Helvetia, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance complète). La Fondation Patria transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la Fondation Patria sont, à tout moment, intégralement couvertes. La Fondation ne peut pas afficher de sous-couverture.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Conditions-cadres et allocation stratégique des actifs pour le marché de l'assurance Suisse – Affaires vie, du 25.02.2004
- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs concernant les placements de la Fondation

en CHF	2006	2005
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	2 382 594.00	9 396 507.05
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	352 070.00	503 273.00
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	- 7 517 186.05
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	2 734 664.00	2 382 594.00
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	2 734 664.00	2 382 594.00

La réserve de fluctuation de valeurs des placements de la Fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

Présentation des placements par catégorie

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de l'Helvetia.

La Fondation offre, à certaines conditions, aux œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir la fortune de prévoyance non liée en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompa benefit», elle permet aux œuvres de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements de la fortune. Les fonds de prévoyance investis de la sorte figurent sous le titre «Placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des œuvres de prévoyance respectives. Par rapport à 2005, le nombre d'œuvres de prévoyance ayant procédé elles-mêmes au placement de la fortune de prévoyance libre est passé de 10 à 8.

Jusqu'en 2005, toujours sous le nom de produit «acompa benefit», il était possible de placer une partie limitée de la fortune de prévoyance liée en parts d'une fondation de placement, dans la mesure où l'œuvre de prévoyance pouvait justifier d'une capacité de risque correspondante et qu'elle pouvait opposer au risque de placement des réserves de fluctuation suffisantes issues des fonds propres. Le dernier accord existant relatif au placement de fonds liés en parts d'une fondation de placement a été dissous le 31.12.2005.

Parallèlement, la Fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 14 139 821.55 (année précédente: CHF 12 201 301.85). Il s'agit des produits réalisés avec un prêt accordé à la Fondation par l'Helvetia. Le prêt correspondant a été remboursé à l'Helvetia le 31 décembre 2004.

Explications du résultat net des placements

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les provisions techniques, les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Le résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF 2 172 975.95 (année précédente: CHF 5 186 650.65), ainsi que leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la Fondation correspond au produit que la Fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par l'Helvetia au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à l'Helvetia le 31.12.2004. Sur les CHF 2 104 945.20 réalisés au cours de cet exercice, CHF 352 070.00 ont été affectés à la réserve de fluctuation de valeurs.

Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

■ Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 83 933 998.41 (année précédente: CHF 86 597 676.57) et constituent des avoirs de prime.

■ Réserve de contributions de l'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	60 353 931.12	54 617 271.44
Apports	10 492 418.65	9 385 343.35
Apports de nouveaux contrats	757 303.91	1 678 001.45
Affectation de placements individuels	457 032.40	1 551 056.68
Utilisation pour le paiement des primes	- 3 854 512.30	- 5 245 337.30
Utilisation pour les apports uniques	- 589 435.55	- 194 474.30
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 4 210 589.80	- 1 677 104.75
Intérêt	269 405.25	239 174.55
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	63 675 553.68	60 353 931.12

Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées à hauteur de 0.5% (année précédente: 0.5%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Avoirs en compte courant	81 486 140.85	99 801 303.60
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	3 231 974.00	3 161 657.00
Dépôts d'excédents	75 496 384.50	85 214 219.70
Réserves de contributions de l'employeur	58 086 104.98	53 877 491.67
Fonds liés selon règlement	446 220.60	790 385.00
Autres fonds libres des œuvres de prévoyance	20 911 553.19	22 312 851.82
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	68 064 863.32	73 283 096.22
Primes provisionnelles	19 555 018.38	20 678 014.82
Apports uniques en suspens des assurés	78 497 083.27	67 147 990.44
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	405 775 343.09	426 267 010.27

Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Prestations payées d'avance	57 615 086.30	68 270 834.55
Total du compte de régularisation actif	57 615 086.30	68 270 834.55

Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Primes dues	83 327 448.36	86 287 639.52
Apports uniques dus	606 550.05	310 037.05
Total des engagements envers l'Helvetia	83 933 998.41	86 597 676.57

Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Prestations payées d'avance	57 615 086.30	68 270 834.55
Primes perçues d'avance	19 555 018.38	20 678 014.82
Apports uniques en suspens	78 497 083.27	67 147 990.44
Autres comptes de régularisation	127 000.00	0.00
Total du compte de régularisation passif	155 794 187.95	156 096 839.81

Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Placements auprès de l'Helvetia		
Excédents individuels	42 294 844.30	47 720 388.90
Excédents collectifs	33 201 540.20	37 493 830.80
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	68 064 863.32	73 283 096.22
Fonds libres	20 911 553.19	22 312 851.82
Total	164 472 801.01	180 810 167.74
Pour les placements individuels		
Excédents individuels	0.00	1 031 578.25
Excédents collectifs	1 427 570.20	2 126 640.55
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	785 765.45	710 560.20
Fonds libres	12 685 575.95	11 450 033.05
Total	14 898 911.60	15 318 812.05
Au total		
Excédents individuels	42 294 844.30	48 751 967.15
Excédents collectifs	34 629 110.40	39 620 471.35
Fonds libres résultant de mesures spéciales antérieures	68 850 628.77	73 993 656.42
Fonds libres	33 597 129.14	33 762 884.87
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	179 371 712.61	196 128 979.79

Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2006	2005
Prime de risque	129 176 559.60	127 086 560.75
Prime de frais	44 930 598.75	44 037 710.35
Prime d'épargne	375 173 208.80	363 022 992.80
Renchérissement	4 808 915.00	4 685 833.00
Apports uniques	575 370 139.26	627 656 087.85
Cotisation au fonds de garantie	3 224 829.90	3 147 713.60
Total des charges d'assurance	1 132 684 251.31	1 169 636 898.35

Explications relatives aux produits de prestations fournies

en CHF	2006	2005
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	517 695.65	673 431.00
Remboursement des frais pour la propriété du logement	218 131.00	200 442.00
Total des produits des prestations fournies	735 826.65	873 873.00

Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2006	2005
Frais de rappel	517 695.65	673 431.00
Frais pour la propriété du logement	218 131.00	200 442.00
Frais d'administration propres de la Fondation	293 425.50	64 498.50
Total des frais d'administration	1 029 252.15	938 371.50

Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a déposé aucune demande.

Autres informations relatives à la situation financière

Separate Accounts

Une œuvre de prévoyance avait procédé au placement individuel de fonds liés au 31 décembre 2005 et quelques autres œuvres de prévoyance ont procédé de même avec les fonds libres.

Bâle, 27 avril 2007

Fondation Patria
pour le développement de l'assurance du personnel

D. Desax
Président du Conseil de fondation

M. Brucker
Vice-présidente du Conseil de fondation

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Ronald Schnurrenberger
Expert-comptable dipl.

Stefan Inderbinen
Expert-comptable dipl.

Zurich, 27 avril 2007

Annexe(s) :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Fondation Patria
pour le développement de l'assurance du personnel
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

